

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept mars deux mil vingt-six, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel CARON, Maria GONCALVES, Jacques GOMBAULT, Lucie PIZZONERO, Olivier TAIPINA, Catherine LOMBARD, Frédéric DUBOZ, Adelette WANET, Mylène HUEBRA, Fabrice SUIVENG, Nadège CALY, Mirlande HILAIREMONT, Joël FERREIRA DA SILVA, Julie VANNESTE, Michael STRUMMEYER, Sandrine OFFINI, Antoine TOCHE, Christelle VALETTE, Gilles GUITTON, Nasredine MAMOUNI

Etaient absents représentés :

Cristele GAILLARD pouvoir donné à Antoine TOCHE
Martial DUMONT pouvoir donné à Maria GONCALVES
Romain SIGNORATO pouvoir donné à Jacques GOMBAULT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Maria GONCALVES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour de la présente séance appelle les affaires suivantes.

Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, maire et doyen, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leur fonction.

Election du maire

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 20 conseillers présents et 3 conseillers étaient représentés. Ainsi il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Deux assesseurs se sont portés volontaires, M Antoine Toche, M Frédéric DUBOZ.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Monsieur Michel CARON a remporté 18 voix
Monsieur Antoine TOCHE a remporté 5 voix

Monsieur Michel CARON a été proclamé maire avec 18 voix sur 23 et a été immédiatement installé et prend la présidence de l'assemblée.

Détermination du nombre d'adjoints au maire

Monsieur le maire rappelle que la création du nombre de postes d'adjoint au maire relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu des articles L2122-1 et 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune d'Ormoy un effectif maximum de six adjoints. Monsieur le maire propose la création de six postes d'adjoint au maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Pour :18/ Contre :0/ Abstention : 5)

DECIDE, à l'unanimité, la création de six postes d'adjoint au maire.

M le Maire appelle Maria GONCALVES, Jacques GOMBAULT, Lucie PIZZONERO, Olivier TAIPINA, Adelette WANET, Fabrice SUIVENG pour leur remettre leur écharpe de Maire adjoint.

Il est donné lecture de la Charte de l'élu local aux membres du Conseil Municipal ainsi qu'une copie de ce document à chacun des élus.

M TOCHE souhaite prendre la parole et fait le discours suivant :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi tout d'abord d'adresser mes félicitations à l'équipe élue.

Je souhaite ensuite, au nom de notre groupe, remercier profondément les 500 électeurs qui nous ont accordé leur confiance. 500 voix : ce n'est pas un chiffre anodin. C'est presque la moitié des suffrages exprimés, et seulement 16 voix nous séparent. Cela traduit une attente forte, une envie de débat, et une volonté de voir s'exprimer une autre vision pour notre commune.

Je tiens également à saluer et remercier mon équipe. Leur engagement, leur sérieux, leur énergie tout au long de cette campagne ont été exemplaires. Nous pouvons être fiers du travail accompli et de la dynamique que nous avons créée.

Ce soir marque un moment important pour Ormoy : pour la première fois, une opposition municipale existe. C'est une évolution démocratique majeure. Une opposition n'est pas un obstacle, elle est une richesse. Elle est là pour questionner, proposer, contrôler, et contribuer à améliorer les décisions prises dans l'intérêt général.

Monsieur le Maire, vous avez indiqué vouloir travailler dans un esprit de collaboration, avec bienveillance et à l'écoute. Nous ne demandons qu'à vous croire, car c'est aussi notre état d'esprit. Mais la confiance ne se décrète pas, elle se construit.

Or, dès à présent, des faits viennent malheureusement fragiliser cette intention affichée. Certains de nos soutiens ont subi des pressions et des menaces. Je pense notamment à M. Camuzat, 95 ans, sommé de payer une somme de 1000 euros pour un dépôt sauvage situé dans sa rue, alors même qu'il n'en est évidemment pas à l'origine. Ce type de situation n'est pas acceptable. Elle appelle des explications, mais surtout un changement de méthode.

Par ailleurs, cette campagne a été marquée par des informations erronées, voire des rumeurs infondées. Je pense en particulier aux propos concernant une supposée fusion avec Mennechy. À ce jour, nous attendons toujours les éléments concrets et écrits qui auraient pu étayer de telles affirmations. Le débat démocratique mérite mieux que cela. Il doit reposer sur des faits, pas sur des peurs.

Nous serons donc une opposition constructive, mais une opposition exigeante et vigilante. Vigilante sur l'ensemble des décisions qui engagent notre commune : les marchés publics, l'attribution des logements sociaux, les permis de construire, le choix des promoteurs et des bailleurs. Sur tous ces sujets, nous serons attentifs à la transparence, à l'équité et à l'intérêt général.

Nous serons aussi force de proposition, chaque fois que cela ira dans le sens des Ulméens.

Enfin, je veux redire une chose simple : derrière les résultats de cette élection, il y a des habitants qui attendent d'être entendus. Nous porterons leur voix avec sérieux, respect et détermination.

M TOCHE remercie.

M le Maire prend la parole :

« Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous venez de m'accorder. C'est avec beaucoup d'humilité et de détermination que je prends aujourd'hui mes fonctions de Maire.

Avec toute l'équipe municipale, nous aurons à cœur de travailler dans l'intérêt de tous les habitants et pour l'avenir de notre commune.

Le résultat de cette élection exprime une diversité d'attentes que nous avons pleinement entendue.

Nous y répondrons avec sérieux dans un esprit de dialogue, de respect et de rassemblement.

Vous pouvez compter sur moi »

La séance est levée à 10h45.

Le Secrétaire de séance
Maria GONCALVES



Le Maire
Michel CARON